

Présidente: Mme **BRICHEZ**, Maire

Étaient présents : Mme BRICHEZ - M. HUGUET - M. DEFROCOURT – Mme DRICI - M. GAUTIER – M. DELPLANQUE - M. MECHEMECHE - M. MORANDEAU

Absents excusés: Mme CHARLES (procuration à Mme BRICHEZ) - Mme HENSER-MARTIN (procuration à M. HUGUET) – M. GAUDEFROY (procuration à Mme DRICI) – M. LANTHIEZ

Secrétaire de séance : M. MORANDEAU

✂ ✂ ✂ ✂ ✂

A l'unanimité :

1. Madame le Maire est autorisée à signer tout document ou acte relatif à la vente, à Mme Yeliz **ORAK**, du terrain communal cadastré section D n° 1327 et n° 1328, lieudit « Le Parc », d'une superficie de 805 m², au prix de 95 000 €.

2. Le Conseil Municipal sollicite une subvention au taux de 40% au titre de la DETR 2020, pour des travaux d'économies d'énergie réalisés sur l'éclairage public. La dépense est estimée à 19 662,42 € HT.

3. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de Madame Nadège **MEUNIER**, Présidente de l'Association « Les Artist's show », d'occuper une salle communale, une fois par semaine, pour les répétitions de la chorale.

4. Madame le Maire est autorisée à signer le devis de renouvellement de l'abonnement annuel, pour un montant de 14,40 € TTC, de l'hébergement du site internet de la commune par l'ADICO.

INFORMATIONS - DIVERS

■ Les populations légales millésimées 2017 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, modifié par le décret n° 2019-1302 du 5 décembre 2019.

- Population municipale : 708 - Population comptée à part : 8
- Population totale : 716

En réponse à une demande de M. HUGUET, Mme BRICHEZ énumère les personnes relevant de la population comptée à part.

■ La signature du compromis de vente pour le terrain cadastré section D n°1326 a eu lieu hier chez Maître LEFORT. La signature des terrains cédés par M. CAMIN à la commune est prévue le 11 février prochain.

■ Le Conseil Municipal, le 09 mai dernier, a autorisé le Maire à signer un contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel avec l'ADICO qui devient le DPO (délégué à la protection des données). Deux phases sont prévues :

- Une phase initiale qui permet d'inventorier les traitements de données à caractère personnel et rédiger le registre correspondant et de sensibiliser la collectivité aux règles applicables en matière de protection des données. Dans ce cadre, un audit a été réalisé en Mairie le 19 décembre dernier.
- Une phase d'accompagnement continu qui consiste à informer la collectivité sur ses obligations, à contrôler le respect du règlement général, à dispenser des conseils et à coopérer avec l'autorité de contrôle.

Mme BRICHEZ apporte quelques précisions aux élus sur le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

■ Depuis le 1^{er} janvier, le syndicat intercommunal des eaux de Hermes et Environs est devenu un syndicat mixte. Le 20 janvier dernier les délégués ont dû élire un Président (M. Didier POPOT), et 2 Vice-Présidents (M. WAWRIN et Mme BRICHEZ).

■ L'Argus des Contribuables Associés a publié le palmarès des communes d'après leur niveau de dépenses. Hondainville a obtenu la note de 18/20, qui est la meilleure note attribuée à plusieurs communes.

■ **M. DEFROCOURT**, Adjoint et Officier de police judiciaire, est chargé de contacter le propriétaire d'un chien, rue Le Temple, pour lui signaler que l'animal effraie des piétons lorsqu'ils passent devant la propriété.

Fait à **HONDAINVILLE**, le 25 janvier 2020

Le Maire,

Michèle BRICHEZ